



FEDERAL BRIDGE CORPORATION  
SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX

# **RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL** **1<sup>er</sup> TRIMESTRE (T1) – NON VÉRIFIÉ**

Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2019

Canada 

# TABLE DES MATIÈRES

1.0	Introduction	2
1.1	Déclarations prospectives	2
1.2	Importance relative	2
2.0	Profil de l'entreprise	3
2.1	Mandat	3
2.2	Perspectives	3
2.3	Changements importants	4
3.0	Analyse du risque	5
4.0	Résultats trimestriels	6
4.1	Résultats d'exploitation	6
4.2	Performance financière par rapport au plan d'entreprise	10
4.3	Rapports sur l'utilisation des crédits	11
5.0	États financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la SPFL	12
5.1	Déclaration de responsabilité de la direction	13
5.2	État intermédiaire consolidé condensé non audité de la situation financière	14
5.3	État intermédiaire consolidé condensé non audité du résultat global	15
5.4	État intermédiaire consolidé condensé non audité des capitaux propres	16
5.5	État intermédiaire consolidé condensé non audité des flux de trésorerie	17
5.6	Sélection de notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités	18



# 1.0 INTRODUCTION

Le présent rapport financier trimestriel intermédiaire présente les principales activités et initiatives, les risques et les résultats financiers de la Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) pour le trimestre se terminant le 30 juin 2019. Ce rapport financier a été préparé conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor ainsi que de la norme internationale d'information financière au Canada : *IAS 34 Information financière intermédiaire*. Il doit être lu de pair avec les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités et ses notes afférentes jointes aux présentes. Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens à moins d'indication contraire.

## 1.1 Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations et des renseignements de nature prospective. Ces prévisions se fondent sur des résultats anticipés, attendus ou projetés par la SPFL. Elles comportent des risques connus ou inconnus des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats actuels ou les réalisations de la Société diffèrent substantiellement des réalisations ou résultats futurs explicitement ou implicitement mentionnés dans ces prévisions.

## 1.2 Importance relative

La direction utilise le principe de l'« importance relative » pour déterminer le contenu du rapport financier trimestriel. Elle tient compte de tout renseignement qui pourrait influencer les décisions économiques des parties prenantes de la SPFL, soit par son omission ou son inexactitude en fonction des circonstances environnantes.

1-2: Pont international de Sault Ste. Marie

3-5: Pont international des Mille-Îles

6: Pont Blue Water

7-10: Pont international de la voie maritime





## 2.0 PROFIL DE L'ENTREPRISE

La SPFL est responsable des intérêts fédéraux canadiens de quatre ponts internationaux situés en Ontario, et son siège social est situé à Ottawa, en Ontario. Les responsabilités et les partenariats de la SPFL sont variés et reflètent la situation géographique unique de chaque pont. La SPFL est propriétaire d'actifs et elle assure la supervision à l'égard de l'exploitation des ponts, gère les accords internationaux associés aux ponts, dirige les fonctions d'ingénierie et d'inspection ainsi que celles de la gestion des projets d'investissements en immobilisations.

### 2.1 Mandat

Le mandat de la SPFL consiste à fournir le plus haut niveau d'intendance de sorte que ses ponts internationaux et structures associées soient sécuritaires et efficaces pour les usagers.

Les activités ou les réalisations de la Société se limitent à ce qui suit :

- a) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la reconstruction de ponts ou d'autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, y compris les approches, les servitudes, l'équipement de transmission d'électricité ou de communication, les pipelines intégrés avec ces ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, reliant la province de l'Ontario, au Canada, et l'État de New York ou l'État du Michigan, aux États-Unis, soit par la Société seule, soit conjointement ou en collaboration avec une autre personne, entité juridique ou administration gouvernementale au Canada ou aux États-Unis;
- b) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la construction d'autres ponts ou structures, installations, travaux ou propriétés connexes, selon l'avis du gouverneur en conseil et aux conditions que le gouverneur en conseil peut fixer; et,
- c) les entreprises ou autres activités accessoires aux ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, visées au paragraphe (a) ou (b).

Aux fins qui précèdent, et sous réserve de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) et des présents statuts, avec les modifications apportées à l'occasion, la Société a les capacités et les pouvoirs d'une personne physique.

### 2.2 Perspectives

La SPFL est responsable des intérêts canadiens dans les quatre ponts reliant l'Ontario aux États-Unis. Chaque pont comporte des caractéristiques distinctes. Les ponts sont le reflet dynamique de leurs collectivités et sont soumis à des modèles distincts de copropriété et de gestion. Ensemble, ils renforcent l'objectif de la SPFL de générer une réserve en capital pour la gestion des risques et l'entretien de ses immobilisations, tout en nécessitant une évaluation individuelle.

Cette dichotomie se reflète également dans le mode de fonctionnement élargi de la Société. Soucieuse de la croissance, de la qualité du service et de l'excellence opérationnelle, la SPFL possède la capacité de gérer efficacement les particularités internes de son milieu. En plus de disposer d'une influence limitée sur l'ensemble du marché, la Société doit faire preuve de résilience lorsqu'elle réagit à des pressions externes comme l'économie mondiale en évolution constante, les pressions commerciales internationales délicates, les fluctuations des taux de change et les effets du changement climatique.

La SPFL continuera de mettre l'accent sur les améliorations pour les utilisateurs et sur l'établissement d'un cadre stratégique solide pour appuyer son évolution, sa croissance et son excellence opérationnelle. Elle compte mettre en œuvre une nouvelle orientation en investissant dans les innovations et la technologie. Pour ce qui est de l'augmentation des revenus de péage, elle prévoit d'encourager ses partenaires stratégiques à faire preuve de plus de cohérence et d'efficacité, en plus de renforcer ses liens avec les parties qui participent à l'administration de ses ponts.

Au cours du trimestre, les projets de construction importants comprenaient notamment :

- a) **Cornwall** : La SPFL est en train de démolir le reste des piles immergées de l'ancien pont du chenal nord, activité bien entamée et qui respecte le calendrier et le budget. Au cours du trimestre, il a été déterminé qu'il était nécessaire de modifier la portée du projet des échafaudages roulants du pont du chenal sud. L'approvisionnement pour ce projet a été effectué, et on s'attend à ce que le contrat soit accordé au cours du T2.
- b) **Lansdowne** : La part des travaux de construction de la Société pour améliorer la perception électronique des péages s'est poursuivie. Ces projets seront mis en service au cours du T2.
- c) **Point Edward** : D'autres améliorations à la conception de l'esplanade sont prévues pour améliorer le flux du trafic. Au cours du trimestre, les travaux de démolition de certains bâtiments plus anciens se sont terminés, et les travaux se sont poursuivis sur la voie de retour d'urgence, qui offrira aux véhicules d'urgence un accès plus rapide au pont et à l'esplanade.
- d) **Sault Ste. Marie** : Il n'y a aucun projet de grande envergure en cours à Sault Ste. Marie.

## 2.3 Changements importants

Le ministre des Transports a annoncé certaines nominations au sein du Conseil d'administration de la SPFL. Pascale Daigneault, qui était administratrice au sein du Conseil depuis 2015, a été nommée comme la nouvelle présidente du Conseil de la SPFL pour un mandat de deux ans, remplaçant Rick Talvitie, le vice-président du Conseil. En outre, John Lopinski et Rakesh Shreewastav ont été nommés administrateurs pour compléter le Conseil d'administration de la SPFL. À la suite de ces changements et en vertu de la décision du Conseil d'administration, Andrew Travis a occupé le poste de vice-président, alors que Marie-Jacqueline St. Fleur et Rakesh Shreewastav ont été nommés respectivement présidente du comité des finances et d'audit, et président du comité de gouvernance, politiques et ressources humaines. La SPFL profitera de la stabilité, de l'objectivité et de l'innovation qui découleront de leurs conseils avisés. La SPFL a également embauché un nouveau chef de l'exploitation, Warren Askew, qui prendra en charge les responsabilités liées à l'exploitation de Natalie Kinloch, qui a été nommée première dirigeante de la SPFL en février 2019. Au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2019, il ne s'est produit aucun autre changement important à l'égard de l'exploitation de la SPFL, de son personnel et de ses programmes.



# 3.0 ANALYSE DU RISQUE

## RISQUE D'ENTREPRISE

Conformément aux pratiques exemplaires en matière de gestion, la SPFL met à jour et révisé sa politique de gestion des risques de l'entreprise de façon continue, en déterminant et incluant toute modification dans son environnement. Afin de gérer le profil de risque de la Société et de ramener l'exposition au risque à des niveaux raisonnables, des stratégies efficaces à l'égard de l'atténuation des risques et des plans d'action ont été développées, sous la supervision de membres de la haute direction assignés.

La direction surveille les progrès de la mise en œuvre des stratégies d'atténuation des risques dans le cadre de la gestion des risques de l'entreprise et fait régulièrement rapport au Conseil d'administration. Aucun nouveau risque n'a été découvert au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2019.

## RISQUE FINANCIER

Standard & Poor's Financial Services LLC (S&P) évalue périodiquement les risques financiers de la SPFL. En août 2019, S&P a publié ses notes d'émetteur à long terme et de dette de premier rang non garantie comment étant A+ avec des perspectives stables, sur la base de son évaluation du profil de risque de la SPFL. Les perspectives stables reflètent principalement les attentes de S&P selon lesquelles la SPFL n'effectuera pas de grands investissements, et l'absence de besoins de financement externe supplémentaires entraînera une augmentation de la couverture du service de la dette et une diminution du ratio dette-bénéfice avant intérêts et amortissement au cours des deux prochaines années.

Bien que la SPFL exerce un certain contrôle sur les droits de péage, il est important de noter que la plupart des ponts internationaux sont gérés de façon conjointe avec les partenaires américains en vertu d'accords internationaux. En ce qui concerne les revenus, la capacité de modifier unilatéralement les droits de péage pour générer des revenus supplémentaires est soumise aux différences existant entre les politiques du Canada et celles des États-Unis. Bien que les droits de péage aient été ajustés aux ponts de Cornwall et de Sault Ste. Marie le 1er avril 2019, il n'y a eu aucun autre changement aux péages ou à l'exploitation à d'autres emplacements au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2019.

En ce qui concerne les dépenses, alors que les propriétaires des ponts canadiens doivent se conformer à l'article 6 de la Loi sur les douanes ainsi qu'à la Loi sur la santé des animaux et fournir des installations à l'Agence des services frontaliers du Canada ainsi qu'à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, les propriétaires ou les exploitants des ponts américains n'ont pas l'obligation de payer de telles dépenses pour les installations douanières du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (U.S. Customs and Border Protection). De plus, compte tenu des ententes signées par la Couronne prévoyant le passage gratuit pour les membres de la communauté autochtone, cet article de la Loi sur les douanes ne s'applique pas au pont à Cornwall, puisque le péage non concurrentiel nuirait grandement à la pérennité financière de ces installations.

Enfin, on prévoit que le niveau global de la dette de la SPFL diminuera à mesure que les soldes des prêts seront réduits. Bien que la stratégie consiste à rembourser les emprunts lorsqu'ils deviennent exigibles, la SPFL souhaite également maintenir un ratio de couverture du service de la dette élevé. Cette judicieuse stratégie de gestion de la dette permettra le remboursement de la dette pendant la durée des prêts et réduira au minimum le besoin de s'endetter davantage. Aucun remboursement accéléré de la dette n'a été effectué au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2019, puisque le prochain remboursement accéléré est prévu au deuxième trimestre de 2019-2020.

# 4.0 RÉSULTATS TRIMESTRIELS

## 4.1 Résultats d'exploitation

### TENDANCES SAISONNIÈRES

La circulation sur les ponts du portefeuille de la SPFL a traditionnellement connu des variations saisonnières. En ce qui concerne les revenus, on observe un nombre accru de traversées durant la période allant de mai à octobre. De novembre à avril, le nombre des traversées est toujours moindre, d'où la baisse des produits de péage. Cette tendance de la demande découle principalement de la présence des voyageurs d'agrément, de météo favorable et de la préférence des voyageurs à se déplacer entre la fin du printemps et le début des mois d'automne. Par contre, la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis a également une forte influence sur le trafic international, notamment le trafic de camions, dont les droits de péage sont nettement supérieurs. Les conditions économiques varient moins au fil des saisons, mais dépendent davantage des conséquences du contexte économique de chaque pays.

Quant aux charges, la SPFL assume d'importants coûts annuels d'entretien et de remise en état de ses actifs au cours de la saison de construction, qui s'étend sur les trois premiers trimestres de l'exercice financier. Les dépenses prévues peuvent varier selon les conditions climatiques, surtout au cours du troisième trimestre, avec l'arrivée de l'hiver. On estime que les dépenses d'exploitation et d'administration varient peu au fil des saisons.

### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

#### Produits et financement public (en milliers de dollars)

	30 juin 2019 (non audités)	30 juin 2018 (non audités)	Écart
Péages	8 177	7 830	347
Pont international des Mille-Îles	1 739	1 792	(53)
Contrats de location et permis	1 107	1 076	31
Intérêts	149	147	2
Autres	68	66	2
<b>Total des produits</b>	<b>11 240</b>	<b>10 911</b>	<b>329</b>
<b>Financement public</b>	<b>885</b>	<b>841</b>	<b>44</b>

*Péages et pont international des Mille-Îles* : En comparaison du T1 2019-2020 par rapport au T1 2018-2019, la SPFL a connu une diminution du trafic payant global de 2,0 %, soit une diminution de 1,7 % du volume des véhicules de tourisme et de 2,9 % du volume de véhicules commerciaux. Les diminutions de volumes de véhicules de tourisme par emplacement varient entre une diminution de 4,6 % et une augmentation de 1,5 %. Un seul pont, le pont international des Mille-Îles, a bénéficié d'une augmentation des volumes de véhicules de tourisme. La diminution des volumes de véhicules commerciaux par emplacement varie entre 0,7 % à 4,3 %. Bien que l'ensemble des volumes de trafic payant ait diminué, le produit des péages a augmenté en raison de l'augmentation des droits de péage aux ponts de Cornwall, Point Edward et Sault Ste. Marie, par rapport à la même période de l'exercice précédent. De plus, le dollar canadien au T1 2019-2020 par rapport au T1 2018-2019 a donné lieu à une augmentation du produit des péages américains (T1 2019-2020 : 1,00 US \$ = 1,33 CA \$ par rapport au T1 2018-2019 : 1,00 US \$ = 1,29 CA \$).

*Contrats de location et permis intérêts et autres* : Le T1 2019-20 se compare au T1 2018-19.

*Financement gouvernemental* : Le financement gouvernemental comptabilisé en produits est constitué de l'amortissement du financement d'immobilisations reporté.

### Charges d'exploitation et d'intérêts (en milliers de dollars)

	June 30 2019 (non audités)	June 30 2018 (non audités)	Variance
Fonctionnement	1 971	1 813	158
Pont international des Mille-Îles	1 513	1 440	73
Entretien	3 446	3 791	(345)
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	1 904	1 693	211
Administration	1 874	1 883	(9)
<b>Total des charges</b>	<b>10 708</b>	<b>10 620</b>	<b>88</b>
<b>Charges d'intérêt</b>	<b>1 042</b>	<b>1 159</b>	<b>(117)</b>

*Fonctionnement* : Le centre des opérations de sécurité à Point Edward est entré en service à la fin de mars 2019, entraînant une augmentation des charges de 0,1 M\$ pour le T1 2019-2020 par rapport au T1 2018-2019.

*Entretien* : L'amortissement au cours du trimestre courant est de 0,3 M\$ inférieur par rapport au T1 de l'exercice précédent.

*ASFC et ACIA* : L'amortissement au T1 2019-2020 est de 0,1 M\$ supérieur à celui au T1 2018-2019, puisque toutes les nouvelles installations ont été mises en service pendant la totalité du premier trimestre de cette année, contrairement à l'an dernier, lorsque les travaux n'avaient pas encore été terminés. Par conséquent, les coûts d'exploitation de l'ensemble des installations sont supérieurs de 0,1 M\$ pour le T1 2019-2020 par rapport au T1 2018-2019.

*Pont international des Mille-Îles et Administration* : Le T1 2019-20 se compare au T1 2018-19.

*Charges d'intérêts* : Au fur et à mesure que la SPFL effectue des paiements réguliers sur ses emprunts et ses obligations à payer, les charges d'intérêts diminuent. Des économies supplémentaires sur les charges d'intérêts sont également réalisées au fur et à mesure que les emprunts à payer sont remboursés à échéance.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

### État consolidé de la situation financière (en milliers de dollars)

	30 juin 2019 (non audités)	31 mars 2019 (audités)	Écart
<b>Actifs</b>			
Actifs financiers	35 569	33 300	2 269
Actifs non financiers	394 439	396 489	(2 050)
<b>Total des actifs</b>	<b>430 008</b>	<b>429 789</b>	<b>219</b>
<b>Passif</b>			
Passifs courants	24 844	25 556	( 712)
Passifs non courants	168 365	168 187	178
<b>Total du passif</b>	<b>193 209</b>	<b>193 743</b>	<b>( 534)</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>236 799</b>	<b>236 046</b>	<b>753</b>

*Actifs financiers* : Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et les clients et autres débiteurs. La SPFL surveille son solde de trésorerie afin de s'assurer que des fonds soient disponibles pour rembourser sa dette et que les excédents de trésorerie soient investis pour payer des projets d'immobilisations futurs. Au cours de ce trimestre, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 3,2 M\$. L'augmentation dans les flux de trésorerie sera utilisée au début du T2 pour payer un paiement semestriel régulier des obligations à payer ainsi que pour rembourser l'un des emprunts bancaires dans son intégralité. En outre, au cours du T1 2019-2020, un montant de 0,7 M\$ de placements a été converti en trésorerie pour payer une importante partie des projets d'immobilisations corporelles.

*Actifs non financiers* : Les actifs non financiers se composent principalement d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, ainsi que les charges payées d'avance, les immobilisations incorporelles et de mesures incitatives à la location. Au cours du premier trimestre, les acquisitions d'immobilisations corporelles, principalement attribuées à la construction de la bretelle d'accès d'urgence et à la démolition des immeubles existants à Point Edward se sont élevées à 1,2 M\$. Avec l'application de la norme IFRS 16, un montant de 1,5 M\$ comme actif au titre du droit d'utilisation a été comptabilisé (se reporter à la note 3 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités pour plus de renseignements sur l'adoption de la norme IFRS 16). Ces augmentations ont été compensées par un amortissement de 4.5 M\$. Les charges payées d'avance ont diminué de 0,3 M\$, car les primes d'assurances payées d'avance et les ententes de service sont portées en charges sur une base linéaire au cours des périodes de contrat qui leur sont associées. Il n'y a pas d'écarts importants dans les immobilisations incorporelles et les mesures incitatives à la location.

*Passifs courants* : Les provisions ont diminué de 0,6 M\$ en raison des travaux de démolition des piles de l'ancien pont du chenal nord à travée haute qui sont en cours à Cornwall. Les autres écarts comprennent une augmentation de 0,2 M\$ pour la comptabilisation d'un passif associé aux contrats de location (se reporter à la note 3 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités pour plus de renseignements sur l'adoption de la norme IFRS 16) et une diminution de 0,2 M\$ dans la catégorie des dettes fournisseurs

et autres créiteurs et celle des retenues de garantie en raison de l'achèvement d'un projet de construction peu de temps avant le 31 mars 2019. Aucun changement important n'a été apporté à la portion à court terme des avantages sociaux des employés, des revenus reportés, des emprunts, des obligations à payer et du financement d'immobilisations reporté.

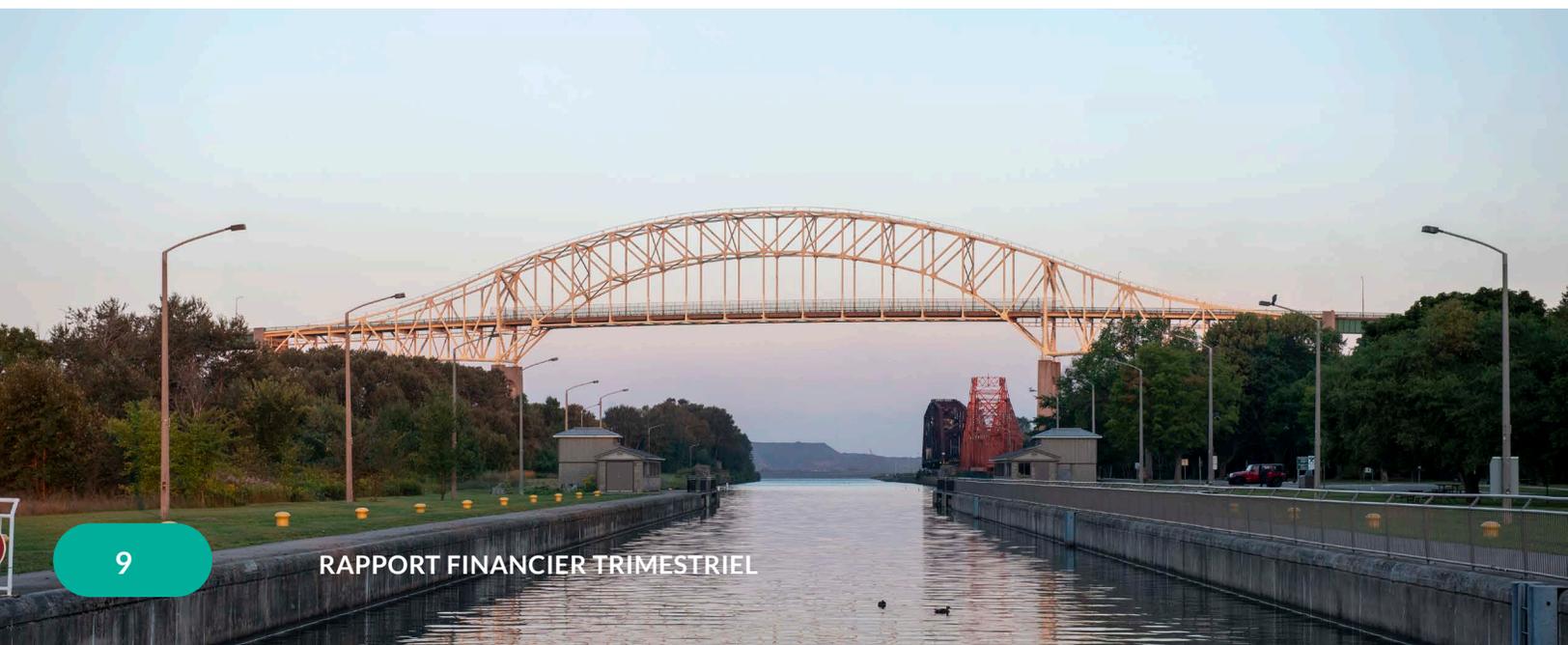
*Passifs non courants* : En raison de l'adoption de la norme IFRS 16, un passif associé aux contrats de location de 1,3 M\$ a été comptabilisé, et l'incitatif à la location du preneur de 0,3 M\$ a été décomptabilisé (se reporter à la note 3 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités pour plus de renseignements sur l'adoption de la norme IFRS 16). De plus, l'amortissement du financement d'immobilisations reporté a diminué de 0,9 M\$. Il n'y a aucun changement significatif sur les emprunts à payer et sur les obligations à payer, car ces remboursements ne sont prévus qu'au T2 2019-2020, et il n'y a aucun changement significatif dans les avantages sociaux des employés et des produits reportés.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

### État consolidé des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

	30 juin 2019 (non audités)	30 juin 2018 (non audités)	Écart
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	3 578	4 035	( 457)
Flux de trésorerie nets provenant (affectés) par des activités d'investissement	( 322)	4 153	(4 475)
Flux de trésorerie nets affectés par des activités de financement	( 103)	( 85)	( 18)
<b>Augmentation nette de la trésorerie</b>	<b>3 153</b>	<b>8 103</b>	<b>(4 950)</b>

La Société continue d'afficher des flux de trésorerie provenant de l'exploitation positifs pour le trimestre. Le flux de trésorerie sera utilisé au T2 2019-2020 pour payer un paiement semestriel régulier des obligations à payer de 4,4 M\$ ainsi que pour rembourser l'un des emprunts bancaires d'un montant de 2,2 M\$.



## 4.2 PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR RAPPORT AU PLAN D'ENTREPRISE

Le tableau suivant montre un aperçu des produits et des charges réelles par rapport aux prévisions pour la période complète de 12 mois du plan d'entreprise annuel de 2019-2020.

### Produits et financement public (en milliers de dollars)

	30 juin 2019 (3 mois)	Plan d'entreprise (12 mois)	Pourcentage
Péages	8 177	32 024	26%
Pont international des Mille-Îles	1 739	6 955	25%
Contrats de location et permis	1 107	4 909	23%
Intérêts	149	651	23%
Autres	68	244	28%
<b>Total revenue</b>	<b>11 240</b>	<b>44 783</b>	<b>25%</b>
<b>Financement gouvernemental</b>	<b>885</b>	<b>3 506</b>	<b>25%</b>

Selon les tendances saisonnières, le deuxième trimestre affiche généralement les produits de péage les plus élevés. Puisque le produit des péages au T1 2019-2020 excède légèrement 25 % de la totalité du budget de 12 mois, on s'attend à ce que le produit annuel soit légèrement supérieur au budgétaire, selon les volumes associés aux péages au T2. Les contrats de location et les permis ont également été touchés par les écarts saisonniers, et on s'attend à ce qu'ils correspondent au budget de l'année.

### Charges d'exploitation et d'intérêts (en milliers de dollars)

	30 juin 2019 (3 mois)	Plan d'entreprise (12 mois)	Pourcentage
Fonctionnement	1 303	5 961	22%
Pont international des Mille-Îles	1 147	4 587	25%
Entretien	1 351	6 070	22%
ASFC et ACIA	795	3 295	24%
Administration	1 660	7 732	21%
Amortissement	4 452	18 408	24%
<b>Total des charges</b>	<b>10 708</b>	<b>46 053</b>	<b>23%</b>
<b>Charges d'intérêt</b>	<b>1 042</b>	<b>3 889</b>	<b>27%</b>

La SPFL surveille de près ses charges d'exploitation par rapport au budget afin de s'assurer que les produits financent adéquatement les charges. Toutes les charges représentent un quart ou moins de la totalité du budget. Les charges d'intérêts s'alignent sur le budget puisqu'elles diminueront du deuxième trimestre au quatrième trimestre.

## 4.3 RAPPORTS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

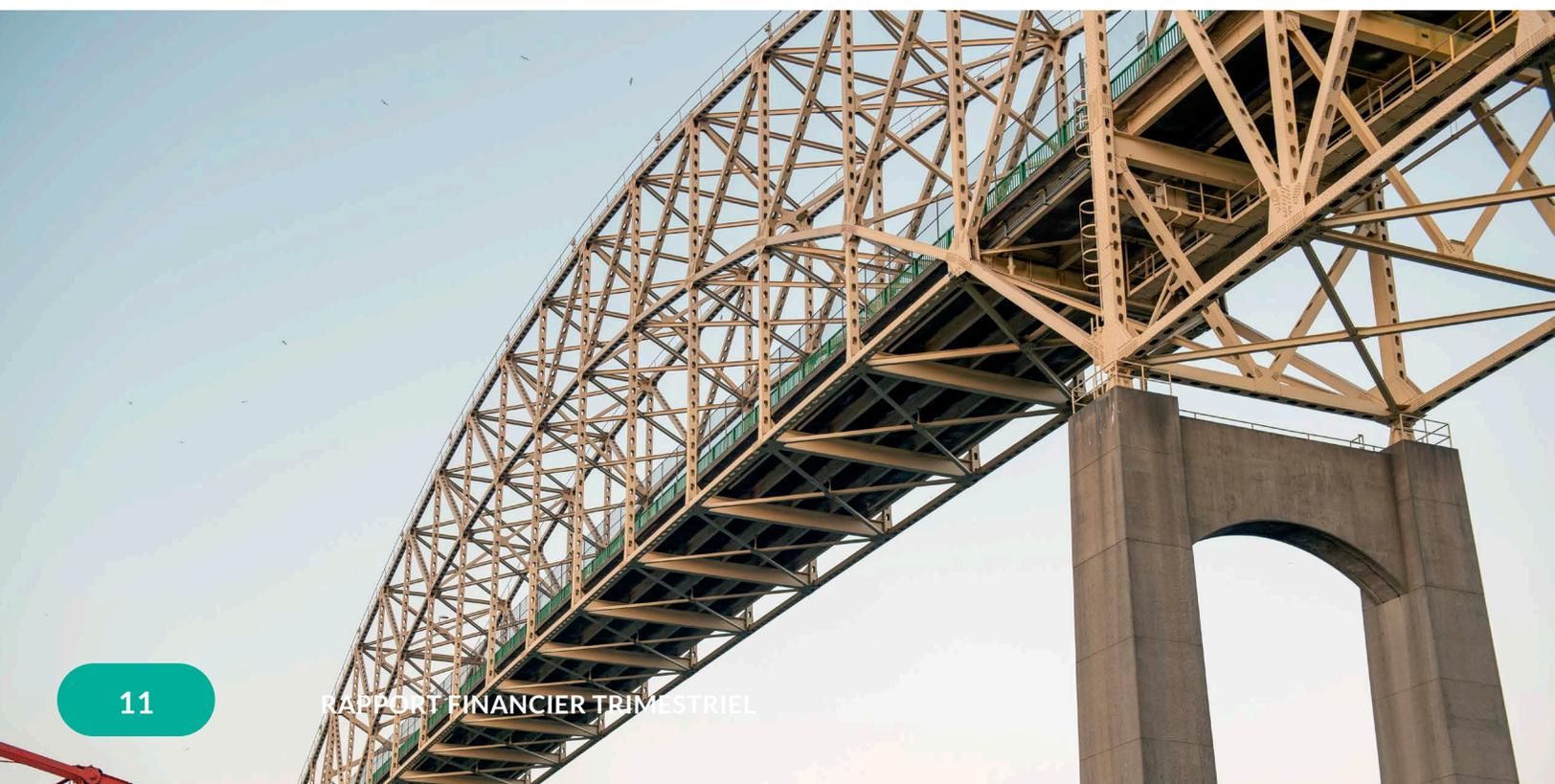
À l'heure actuelle, il n'y a aucun projet prévu au cours de l'exercice 2019-2020 pour lequel la SPFL recevra des crédits du gouvernement (en 2019, le projet de la voie sur l'île de Cornwall a été financé par des crédits du gouvernement). Il n'y a également aucun accord de contribution avec le gouvernement du Canada (en 2019, le projet de l'esplanade de l'ASFC a été financé grâce à un accord de contribution).

### Crédits parlementaires (en milliers de dollars)

	30 juin 2019 (non audités)	30 juin 2018 (non audités)
Budget principal des dépenses	-	3 473
Demande de report des années précédentes	-	-
aux années futures <sup>(1)</sup>	-	-
<b>Financement disponible</b>	-	<b>3 473</b>
Prélèvement <sup>(2)</sup>		
Réel	-	-
Prévu	-	3 473
<b>Prélèvement total</b>	-	<b>3 473</b>
<b>Crédits parlementaires résiduels</b>	-	-

<sup>(1)</sup> Les approbations seront recherchées lors de futurs exercices budgétaires.

<sup>(2)</sup> En général, la SPFL reçoit son financement seulement lorsque les dépenses ont été engagées.



# 5.0 ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS NON AUDITÉS DE LA SPFL

Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2019

*Les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la SPFL ont été préparés par la direction, révisés par le comité des finances et de la vérification, puis approuvés par le Conseil d'administration de la SPFL. Les vérificateurs externes de la SPFL n'ont pas audité ni révisé ces états intermédiaires consolidés condensés.*

## 5.1 Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) est responsable de la préparation et de la présentation justes de ces états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, à la norme IFRS IAS 34 Information financière intermédiaire, ainsi qu'aux contrôles internes qu'elle juge nécessaires afin de permettre la préparation des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités. La direction a aussi la responsabilité de veiller à ce que toute autre information que renferme le présent rapport financier trimestriel soit conforme, là où il y a lieu, aux états financiers consolidés condensés non audités.

La Société des ponts fédéraux Limitée a complété la consolidation des états financiers intermédiaires consolidés non audités et a mis en place et applique désormais les contrôles internes appropriés à cette fin. Pour préparer les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités, la direction de la Société des ponts fédéraux Limitée s'en remet à l'information financière non auditée que lui communique sa filiale en propriété exclusive, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée, et à l'information financière non auditée provenant de ses partenaires internationaux. L'information financière que lui fournit la filiale et les partenaires internationaux, ainsi que les contrôles internes établis et appliqués pour recueillir cette information, sont la responsabilité de la direction de chacune de ces filiales.

Compte tenu de notre connaissance de la situation financière, des résultats des opérations et des liquidités de la Société et en raison de la confiance que nous accordons à l'information financière recueillie et aux contrôles internes établis et appliqués par la filiale en propriété exclusive et les partenaires internationaux, ces états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités présentent avec précision et à tous les égards la situation financière, les résultats d'exploitation et les liquidités de la Société à la date et pour les périodes indiquées dans les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités.



Natalie Kinloch  
Première dirigeante



Richard Iglinski  
Directeur des finances

Ottawa Canada  
29 août 2019

## 5.2 État intermédiaire consolidé condensé non audité de la situation financière

### La Société des ponts fédéraux Limitée

État intermédiaire consolidé condensé non audité de la situation financière au 30 juin 2019

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2019	31 mars 2019
		non audités	
		\$	\$
<b>ACTIFS</b>			
<i>Actifs à court terme</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		12 207	9 054
Placements		19 285	19 988
Clients et autres débiteurs		1 077	1 258
Charges payées d'avance		591	847
<b>Total des actifs à court terme</b>		<b>33 160</b>	<b>31 147</b>
<i>Actifs à long terme</i>			
Immobilisations corporelles	7	374 321	375 931
Immeubles de placement		19 224	19 399
Immobilisations incorporelles		72	77
Initiatif à la location du bailleur		231	235
Placements		3 000	3 000
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>396 848</b>	<b>398 642</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>430 008</b>	<b>429 789</b>
<b>PASSIF</b>			
<i>Passif à court terme</i>			
Fournisseurs et autres créditeurs		3 624	3 706
Avantages sociaux		1 372	1 357
Provisions		5 401	6 047
Retenues de garantie		688	811
Produits reportés		2 463	2 490
Part à court terme des emprunts à payer		2 395	2 419
Part à court terme des obligations à payer		5 191	5 191
Part à court terme du financement d'immobilisations différé		3 535	3 535
Part à court terme du passif associé aux contrats de location		175	-
<b>Total des passifs courants</b>		<b>24 844</b>	<b>25 556</b>
<i>Passif à long terme</i>			
Emprunts à payer		3 043	3 075
Obligations à payer		51 861	51 861
Avantages sociaux		7 343	7 247
Produits reportés		1 479	1 517
Financement d'immobilisations reporté		103 350	104 235
Passif associé aux contrats de location		1 289	-
Mesures incitatives à la location		-	252
<b>Total des passifs à long terme</b>		<b>168 365</b>	<b>168 187</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social – deux actions sans valeur nominale		-	-
Bénéfices non répartis		236 372	235 789
Cumul des autres éléments du résultat global		427	257
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>236 799</b>	<b>236 046</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>430 008</b>	<b>429 789</b>

## 5.3 État intermédiaire consolidé condensé non audité du résultat global

### La Société des ponts fédéraux Limitée

État intermédiaire consolidé condensé non audité du résultat global pour la période de trois mois se terminant le 30 juin 2019

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2019 non audités	30 juin 2018 non audités
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Péages et services	8 177	7 830
Produits tirés du pont international des Mille-Îles	1 739	1 792
Contrats de location et permis	1 107	1 076
Intérêts	149	147
Autres	68	66
<b>Total des produits</b>	<b>11 240</b>	<b>10 911</b>
<b>Charges</b>		
Fonctionnement	1 971	1 813
Charges liées au pont international des Mille-Îles	1 513	1 440
Entretien	3 446	3 791
Agence des services frontaliers du Canada et Agence canadienne d'inspection des aliments	1 904	1 693
Administration	1 874	1 883
<b>Total des charges</b>	<b>10 708</b>	<b>10 620</b>
<b>Résultat d'exploitation avant le financement public</b>	<b>532</b>	<b>291</b>
<b>Financement gouvernemental</b>		
Amortissement du financement d'immobilisations reporté	885	841
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>885</b>	<b>841</b>
<b>Éléments hors exploitation</b>		
Charges d'intérêt	(1 042)	(1 159)
<b>Total du résultat hors exploitation</b>	<b>(1 042)</b>	<b>(1 159)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>375</b>	<b>(27)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Éléments qui pourraient ne pas être reclassés ultérieurement en résultat net		
Gain (perte) de la réévaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global des placements	172	27
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global des placements	(2)	-
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>170</b>	<b>27</b>
<b>Total du résultat global de la période</b>	<b>545</b>	<b>-</b>

## 5.4 État intermédiaire consolidé condensé non audité des capitaux propres

### La Société des ponts fédéraux Limitée

État intermédiaire consolidé condensé non audité des capitaux propres pour la période de trois mois se terminant le 30 juin 2019

(en milliers de dollars canadiens)

	Bénéfices non distribués non audités	Cumulé Autres éléments du Résultat non audités	Total non audités
	\$	\$	\$
<b>Solde au 1 avril 2018</b>	237 647	(223)	237 424
<i>Total du résultat global :</i>			
Bénéfice net	(27)	-	(27)
<i>Total du bénéfice global :</i>			
Réévaluation des gains (pertes) de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments de placements du résultat global	-	27	27
Total des autres éléments du résultat global	-	27	27
Total du résultat global	(27)	27	-
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	237 620	(196)	237 424
<b>Solde au 31 mars 2019</b>	235 789	257	236 046
Incidence des changements à la méthode comptable	208	-	208
<b>Solde de clôture ajusté au 1er avril 2019</b>	<b>235 997</b>	<b>257</b>	<b>236 254</b>
<i>Total du résultat global :</i>			
Bénéfice net	375	-	375
<i>Total du bénéfice global :</i>			
Réévaluation des gains (pertes) de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments de placements du résultat global	-	172	172
Perte cumulée (profit) reclassée en résultat à la vente à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments de placements du résultat global	-	(2)	(2)
Total des autres éléments du résultat global	-	170	170
Total du résultat global	375	170	545
<b>Solde au 30 juin 2019</b>	<b>236 372</b>	<b>427</b>	<b>236 799</b>

## 5.5 État intermédiaire consolidé condensé non audité des flux de trésorerie

### La Société des ponts fédéraux Limitée

État intermédiaire consolidé condensé non audité des flux de trésorerie pour la période de trois mois se terminant le 30 juin 2019

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2019	30 juin 2018
	non audités	non audités
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	375	(27)
Rectifications :		
Amortissement du financement d'immobilisations reporté	(885)	(841)
Dépréciation des immobilisations corporelles	4 272	4 434
Dépréciation des immobilisations incorporelles	5	3
Dépréciations des immeubles de placement	175	172
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	37
Variation des avantages sociaux	111	391
	4 053	4 169
Variations du fonds de roulement :		
Clients et autres débiteurs	181	1 431
Mesures incitatives à la location	4	4
Charges payées d'avance	256	23
Fournisseurs et autres créditeurs	(82)	(1 346)
Provisions	(646)	-
Retenues de garantie	(123)	(138)
Incitatif à la location	-	(12)
Produits reportés	(65)	(96)
	(475)	(134)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>	<b>3 578</b>	<b>4 035</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Paievements au titre d'immobilisations corporelles	(1 195)	(742)
Produit de la vente de placements	1 485	5 234
Achats de placements	(612)	(339)
<b>Flux de trésorerie nets (affectés) provenant des activités d'investissement</b>	<b>(322)</b>	<b>4 153</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Remboursement des emprunts	(56)	(85)
Paiement du passif associé aux contrats de location	(47)	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>(103)</b>	<b>(85)</b>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 153	8 103
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	9 054	5 024
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>12 207</b>	<b>13 127</b>

## 5.6 Sélection de notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

### 1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

La Société des ponts fédéraux Limitée (la « Société ») est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Elle est une mandataire de Sa Majesté non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. Elle est une société d'État mère qui rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. La Société est une nouvelle entité issue de la fusion de l'ancienne Société des ponts fédéraux Limitée (l'« ancienne SPFL »), qui était une société d'État mère, avec sa filiale la Société du pont de la rivière Ste. Marie (la « SPRSM ») le 27 janvier 2015, et avec une autre société d'État mère, l'Administration du pont Blue Water (l'« APBW ») le 1er février 2015. Cela s'est fait conformément aux autorisations prévues par la *Loi no 2 sur le plan d'action économique* de 2013. La dernière fusion prévue par cette Loi, avec la filiale en propriété exclusive de la Société, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPVIM »), n'a pas encore été réalisée.

Les principales activités de la Société sont la détention et l'exploitation de quatre ponts internationaux reliant la province d'Ontario, au Canada, et l'État de New York ou l'État du Michigan, aux États-Unis d'Amérique (les « É.-U. »). En outre, la Société peut aussi mener d'autres activités accessoires à l'exploitation des ponts.

La filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM, exploite le pont international de la voie maritime à Cornwall en tant qu'entreprise commune selon un accord intervenu entre la Société, le propriétaire canadien, et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (la « SLSDC »), le propriétaire américain. En tant que société d'État, la CPIVM est également assujettie aux mêmes pouvoirs que la Société. La Société est aussi partie à deux autres accords pour l'exploitation de ponts internationaux. Dans le cas du pont international de Sault Ste. Marie, l'accord a été conclu avec le propriétaire américain, le département des Transports du Michigan (le « MDOT »). La supervision du pont est confiée à une entité internationale commune, la Sault Ste. Marie Bridge Administration (la « SSMBA »), et son exploitation est assurée par l'International Bridge Authority (l'« IBA »), une entité du MDOT. L'accord applicable à l'exploitation du pont international des Mille-Îles a aussi été conclu avec le propriétaire américain, la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA »), une entité du comté de Jefferson, dans l'État de New York. Au passage frontalier entre Point Edward, en Ontario, et Port Huron, au Michigan, la Société détient et exploite la partie canadienne du poste. La partie américaine du passage frontalier est détenue et exploitée par le MDOT.

En vertu du décret C.P. 2015-31 daté du 26 janvier 2015, la Société s'est vue octroyer toutes les approbations nécessaires de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* aux fins de la propriété et de la gestion des ponts internationaux faisant partie du portefeuille de la Société. Selon l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d'équiper et d'entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires pour les douanes et l'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC »). Une disposition semblable de la *Loi sur la protection des végétaux* prévoit le même soutien pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA ») basée aux passages frontaliers terrestres. La filiale, la CPIVM, est aussi assujettie à la *Loi maritime du Canada* aux fins de la gestion du pont international sur le fleuve Saint-Laurent.

Le siège social de la Société est situé au 55, rue Metcalfe, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L5.

## 2. BASE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la Société ont été préparés selon la Norme internationale d'information financière 34 (IAS 34) et ne comprennent pas toute l'information nécessaire pour les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019. Ces états financiers consolidés condensés non audités suivent les mêmes politiques et méthodes comptables, comme déclaré à la note 2 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes, comme indiqué ci-dessous.

La Société a mis en œuvre une nouvelle norme : IFRS 16, *Contrats de location*. En conséquence, la Société a dû modifier ses méthodes comptables et a dû effectuer des modifications rétrospectives, l'effet cumulatif de l'application de la norme IFRS 16 ayant été comptabilisé dans les bénéfices non répartis à la date initiale, soit le 1er avril 2019. Ainsi, l'information comparative n'a pas été redressée et continue d'être présentée sous la rubrique IAS 17, *Contrats de location*.

### a) Changements à la méthode comptable

*Contrats de location* : À la date de début d'un contrat, la Société détermine si le contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location si ledit contrat a pour effet de céder le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement, et ce, pour une période donnée. Pour déterminer si un contrat a pour effet de céder le droit d'utiliser un actif identifié, la Société évalue les situations suivantes :

- le contrat suppose-t-il l'utilisation d'un actif identifié? L'actif en question peut être précisé explicitement ou implicitement, et doit être physiquement distinct ou constituer substantiellement l'intégralité d'un actif physiquement distinct. Si le bailleur dispose d'un droit substantiel de substitution, l'actif n'est alors pas considéré comme étant désigné;
- la Société a-t-elle le droit de bénéficier de tous les avantages économiques issus de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation; et
- la Société a-t-elle le droit de diriger l'utilisation de l'actif? La Société a le droit de diriger l'utilisation de l'actif lorsqu'elle dispose du droit de prendre les décisions les plus pertinentes sur l'utilisation et le but de l'actif. Dans de rares cas où la décision concernant l'utilisation et le but l'actif est utilisé est prédéterminée, la Société dispose du droit de prendre les décisions sur l'utilisation de l'actif dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
  - la Société dispose du droit d'exploiter l'actif; ou
  - la Société a conçu l'actif de façon à prédéterminer son but et son utilisation.

Cette méthode s'applique aux contrats de location entérinés ou modifiés le 1er avril 2019 ou ultérieurement.

À la date de début ou à la réévaluation d'un contrat qui contient une composante de contrat, la Société attribue la contrepartie du contrat à chaque composante locative et à chaque composante non locative en fonction de leurs coûts indépendants.

#### i. À titre de preneur

La Société comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation et un passif associé au contrat de location dès la date de début du contrat. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, ce qui comprend le paiement initial du passif associé au contrat de location majoré de tout paiement effectué avant ou au début du contrat de location, augmenté de tous les coûts directs initiaux et d'un estimé des coûts qui seront engagés pour

démanteler et enlever un actif sous-jacent, ou pour remettre l'actif sous-jacent ou le site dans un état donné, diminué de tout incitatif à la location reçu.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti sur une base linéaire sur toute la durée du contrat de location. De plus, l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué régulièrement par les pertes de valeurs, le cas échéant, et rajusté en raison de diverses réévaluations du passif associé aux contrats de location, le cas échéant.

Les paiements de loyer inclus dans la mesure de la responsabilité du passif associé aux contrats de location comprennent les paiements fixes, notamment les paiements fixes qui se ressemblent par leur substance. Le passif associé aux contrats de location est évalué au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Il est réévalué lorsqu'il se produit un changement dans les paiements futurs pour les contrats de paiement découlant d'un changement d'un indice ou d'un taux d'intérêt, si la Société décide d'exercer l'option de prolongation ou de résiliation du contrat. Lorsque le passif associé aux contrats de location est réévalué au moyen de cette méthode, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou il est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été diminuée à zéro.

La Société présente les actifs liés au droit d'utilisation dans les immobilisations corporelles et équipements ainsi que les passifs associés aux contrats dans les passifs associés aux contrats de location dans l'état consolidé de la situation financière.

Au cours de la période de comparaison, les contrats de location étaient classés comme des contrats de location simple et n'étaient pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière. Les paiements effectués provenant des contrats de location simple ont été comptabilisés en produits nets sur une base linéaire sur toute la durée du contrat de location. Les incitatifs à la location reçus ont été comptabilisés comme une partie intégrante aux charges totales liées aux contrats de location pour toute la durée du contrat de location.

## *ii. Incidence sur le bailleur*

Il n'y a eu aucun changement important aux méthodes comptables des contrats de location pour la Société qui agissait à titre de bailleur.



### 3. INCIDENCE DE L'ADOPTION DE LA NORME IFRS 16

La présente note explique l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16, *Contrats de location*, sur les états financiers consolidés.

Incidence de l'adoption de la norme IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16, *Contrats de location* (« IRSF 16 »), laquelle remplace la norme IAS 17, *Contrats de location*, et la norme IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. IFRS 16 précise la manière de comptabiliser, d'évaluer et de présenter les contrats, de même que de fournir l'information à leur sujet. La norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure.

La Société applique IFRS 16 en adoptant l'application rétrospective modifiée, en vertu de laquelle l'effet cumulatif de l'application initiale est comptabilisé dans les bénéfices non répartis au 1er avril 2019. Ainsi, les chiffres comparatifs n'ont pas été modifiés et continuent d'être comptabilisés selon IAS 17.

#### i. Définition d'un contrat de location

Auparavant, la Société déterminait au début d'un contrat si l'entente était ou contenait un contrat de location en vertu des normes IAS 17 et IFRIC 4. Selon IFRS 16, la Société détermine si le contrat est ou contient un contrat de location, comme énoncé dans la norme IFRS 16 et comme expliqué à la note 2 qui précède.

Au moment de la transition à la norme IFRS 16, la Société a décidé d'utiliser la mesure pratique de maintenir les droits acquis stipulant que les transactions sont des contrats de location. Elle a donc appliqué IFRS 16 uniquement aux contrats qui étaient identifiés comme des contrats de location selon IAS 17. Les contrats qui n'étaient pas identifiés comme des contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4 n'ont pas été réexaminés pour déterminer s'ils contenaient un contrat de location selon IFRS 16. Ainsi, la définition d'un contrat de location selon IFRS 16 a été appliquée uniquement aux contrats conclus ou modifiés le 1er avril 2019 ou ultérieurement. En conséquence, la définition d'un contrat de location n'a pas donné lieu à un ajustement des soldes au 1er avril 2019.

#### ii. À titre de preneur

À titre de preneur, la Société avait précédemment classé les contrats de location comme des contrats de location simple en fonction de son évaluation selon laquelle les contrats de location ne transféraient pas à la Société la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sous-jacent. En conséquence, les contrats de location n'étaient pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière. Selon IFRS 16, la Société comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation et les passifs associés aux contrats de location pour ses contrats de location.

Au moment de la transition, soit le 1er avril 2019, les passifs associés aux contrats de location étaient évalués à la valeur actuelle des paiements de location restants, actualisés au taux d'emprunt graduel en date du 1er avril 2019. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués à leur valeur comptable comme si IFRS 16 avait été appliqué depuis la date de début du contrat de location, actualisé au taux d'emprunt graduel à la date de mise en application initiale, soit le 1er avril 2019.

En conséquence, les contrats de location classés auparavant comme des contrats de location simple, donc qui n'étaient pas comptabilisés sur l'état consolidé de la situation financière, sont désormais comptabilisés. Au moment de la transition à la norme IFRS 16, la Société a comptabilisé un montant supplémentaire de 1 467 \$ pour les actifs au titre du droit d'utilisation, a comptabilisé 1 511 \$ en passifs associés aux contrats de location et a décomptabilisé les mesures incitatives de location de 252 \$. L'incidence nette de l'adoption de la norme IFRS 16 a entraîné une augmentation de 208 \$ au solde des bénéfices non répartis au 1er avril 2019.

#### **4. TENDANCES SAISONNIÈRES**

La circulation sur les ponts du portefeuille de la SPFL a traditionnellement connu des variations saisonnières. En ce qui concerne les revenus, on observe un nombre accru de traversées durant la période allant de mai à octobre. De novembre à avril, le nombre des traversées est toujours moindre, d'où la baisse des produits de péage. Ce schéma de demande tient principalement aux voyageurs d'agrément et aux conditions climatiques, de sorte qu'ils sont plus susceptibles de voyager au printemps et en été. Par contre, la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis a également une forte influence sur le trafic international, notamment le trafic de camions, dont les droits de péage sont nettement supérieurs. Les conditions économiques varient moins au fil des saisons, mais dépendent davantage des conséquences du contexte économique de chaque pays.

Quant aux charges, la SPFL assume d'importants coûts annuels d'entretien et de remise en état de ses actifs au cours de la saison de construction, qui s'étend sur les trois premiers trimestres de l'exercice financier. Les dépenses prévues peuvent varier selon les conditions climatiques, surtout au cours du troisième trimestre, avec l'arrivée de l'hiver. On estime que les dépenses d'exploitation et d'administration varient peu au fil des saisons.

#### **5. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES**

La préparation des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités en conformité avec les normes IFRS oblige la direction à émettre des jugements, à faire des estimations et à formuler des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs pouvant avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Lorsque c'est le cas, l'incidence est comptabilisée dans des trimestres subséquents. Les jugements et estimations importants au 30 juin 2019 sont compatibles avec ceux communiqués dans la note 4 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

##### *Contrats de location – à titre de preneur*

Pour déterminer si un contrat répond à la définition d'un contrat de location, la direction juge s'il y a présence d'un actif identifié, si la Société a le droit de bénéficier de tous les avantages économiques issus de l'utilisation de l'actif et si la Société a le droit de diriger l'utilisation de l'actif. En outre, la direction utilise son jugement pour attribuer la contrepartie du contrat à chaque composante locative et à chaque composante non locative en fonction de leurs coûts indépendants. La direction utilise également son jugement pour déterminer les paiements minimums à verser pour le loyer, qui prennent en considération la certitude raisonnable que l'option de prolongation du contrat de location sera exercée.

##### *Contrats de location – à titre de bailleur*

Les jugements et estimations décrites dans la note 4 des états financiers consolidés et audités de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019 demeurent les mêmes, sauf pour la partie intitulée « Contrats de location – à titre de bailleur ».

## 6. MODIFICATIONS FUTURES DES MÉTHODES COMPTABLES

Au cours du trimestre, il n'y a aucune émission de nouvelles normes ou de nouveaux amendements par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui aurait eu une incidence future sur la Société, sauf ceux communiqués dans la note 5 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	Terrains \$	Ponts et routes \$	Véhicules et matériel \$	Bâtiments \$	Améliorations d'immeubles \$	Actifs au titre du droit d'utilisation \$	Projets en cours \$	Total \$
Solde au 1 avril 2018	14 648	260 802	30 096	144 590	27 418	-	5 160	482 714
Ajouts	143	62	655	82	6	-	12 517	13 465
Ajustements	-	-	(346)	-	-	-	-	(346)
Cessions	-	-	(301)	(2 291)	(606)	-	(8)	(3 206)
Transferts	-	5 970	685	1 251	544	-	(8 450)	-
<b>Solde au 31 mars 2019</b>	<b>14 791</b>	<b>266 834</b>	<b>30 789</b>	<b>143 632</b>	<b>27 362</b>	<b>-</b>	<b>9 219</b>	<b>492 627</b>
Ajustement (IFRS 16)	-	-	-	-	-	1 877	-	1 877
Ajouts	-	2	38	-	17	-	1 138	1 195
Cessions	-	-	-	-	(25)	-	-	(25)
Transferts	-	-	17	-	3 995	-	(4 012)	-
<b>Solde au 30 juin 2019</b>	<b>14 791</b>	<b>266 836</b>	<b>30 844</b>	<b>143 632</b>	<b>31 349</b>	<b>1 877</b>	<b>6 345</b>	<b>495 674</b>

Cumulé Amortissement	Terrains \$	Ponts et routes \$	Véhicules et matériel \$	Bâtiments \$	Améliorations d'immeubles \$	Actifs au titre du droit d'utilisation \$	Projets en cours \$	Total \$
Solde au 1er avril 2018	-	52 755	13 540	21 885	14 988	-	-	103 168
Éliminé à la cession d'actifs Amortissement	-	-	(292)	(2 291)	(606)	-	-	(3 189)
	-	9 995	1 629	4 213	880	-	-	16 717
<b>Solde au 31 mars 2019</b>	<b>-</b>	<b>62 750</b>	<b>14 877</b>	<b>23 807</b>	<b>15 262</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>116 696</b>
Ajustement (IFRS 16)	-	-	-	-	-	410	-	410
Éliminé à la cession d'actifs	-	-	-	-	(25)	-	-	(25)
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement	-	2 455	445	1 012	312	48	-	4 272
<b>Solde au 30 juin 2019</b>	<b>-</b>	<b>65 205</b>	<b>15 322</b>	<b>24 819</b>	<b>15 549</b>	<b>458</b>	<b>-</b>	<b>121 353</b>
<b>Valeur comptable nette, 30 juin 2019</b>	<b>14 791</b>	<b>201 631</b>	<b>15 522</b>	<b>118 813</b>	<b>15 800</b>	<b>1 419</b>	<b>6 345</b>	<b>374 321</b>
Valeur comptable nette, 31 mars 2019	14 791	204 084	15 912	119 825	12 100	-	9 219	375 931

## 8. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Juste valeur

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des retenues de garantie, de la partie à court terme des emprunts à payer et de la partie à court terme des obligations à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont divisées en trois catégories, soit les niveaux 1, 2 ou 3, selon le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les niveaux sont décrits ci-après :

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, observables directement ou indirectement; et,
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Le tableau suivant présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et des passifs financiers restants de la Société :

Au 30 juin	2019		
	Valeur \$	Coût \$	Niveau
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière			
Placements - la juste valeur par le biais du résultat global	16 321	16 321	Niveau 2
Passifs financiers évalués au coût amorti.			
Coût amorti des placements	5 964	5 964	Niveau 1
Emprunts à payer	5 359	5 438	Niveau 2
Obligations à payer	67 261	57 052	Niveau 2
Au 31 mars	2019		
	Valeur \$	Coût \$	Niveau
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière			
Placements - la juste valeur par le biais du résultat global	16 024	16 024	Niveau 2
Passifs financiers évalués au coût amorti.			
Coût amorti des placements	6 964	6 964	Niveau 1
Emprunts à payer	5 401	5 494	Niveau 2
Obligations à payer	66 495	57 052	Niveau 2